



Eau sur terrain non constructible

Par Joh63

Bonjour,
a t-on le droit de faire mettre l'eau sur un terrain non constructible d'une carte communale ?
cordialement

Par LaChaumerande

Bonjour

Vous avez déjà posté 2 discussions sur ce problème
<https://www.forum-juridique.net/immobilier/construction/servitude/servitude-eaux-usees-t32724.html> et
<https://www.forum-juridique.net/immobilier/servitude-utilite-publique-t41993.html>

Il aurait mieux valu ne pas en ouvrir une troisième.

Par Joh63

Bonjour,
Pas du tout, il ne s'agit pas du même terrain, et en plus vous avez mal lu, car ce n'est pas du tout la même question dans les deux autres sujets. Cordialement

Par Nihilscio

Bonjour,

Oui, vous avez le droit, A condition évidemment que le distributeur accepte que vous vous branchiez.